

Jeudi 28 mai 2020, 17h45

DECISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE CONCERNANT LE GROUPE NOVARES

AKWEL prend acte de la décision rendue par le Tribunal de Commerce de Nanterre prononçant un plan de continuation du groupe NOVARES autour de ses actionnaires actuels, et souhaite que la solution retenue garantisse la pérennité de cet acteur important de la filière automobile française.

Groupe familial indépendant, coté sur Euronext Paris, AKWEL est un équipementier-systémier pour l'industrie automobile et poids lourd, spécialiste du management des fluides et des mécanismes, au savoir-faire industriel et technologique de premier plan dans l'application et la transformation des matériaux (plastique, caoutchouc, métal) et l'intégration mécatronique.

Présent dans 20 pays répartis sur cinq continents, AKWEL emploie près de 12 000 collaborateurs dans le monde.

Euronext Paris – Compartiment B – ISIN : FR0000053027 – Reuters : AKW.PA – Bloomberg : AKW:FP

Contacts

AKWEL

Jean-Louis Thomasset – Vice-Président du Directoire / Directeur Financier – Tél. : +33 4 50 56 99 25

EKNO – Relations Presse

Jean-Marc Atlan – Christine Savoie – christine.savoie@ekno.fr – Tél. : +33 6 46 90 34 23 / +33 6 07 37 20 44

CALYPTUS – Relations Investisseurs

Mathieu Calleux – Gregory Bosson – akwel@calyptus.net – Tél. : +33 1 53 65 68 68